



PORTANT LISTE DES ADMIS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE)  
SESSION 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-940 du 1<sup>er</sup> août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2024-AR-11 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 26 janvier 2024 portant organisation de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) - session 2024,

Vu l'arrêté n° 2024-AR-77 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2024 fixant la liste des membres du jury pour l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) - session 2024,

Vu l'arrêté n° 2024-AR-78 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2024 fixant les lieux des épreuves écrites et la liste des intervenants désignés pour participer à la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) - session 2024,

Vu l'arrêté n° 2024-AR-79 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2024 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) - session 2024,

Vu les délibérations du jury en date du 7 novembre 2024, fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuves orale d'admission de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) - session 2024,

Vu les délibérations du jury en date 11 décembre 2024, fixant la liste des candidats admis à l'issue des épreuves écrite et orale de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade), session 2024,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La liste des candidats déclarés admis par les membres du jury à l'issue des épreuves écrite et orale de l'examen professionnel de **rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) - session 2024**, est arrêtée comme suit :

ALEXANDRE David  
ANDRIEU Catherine  
BIARD Christelle  
BLANCHEMAIN Aurélie  
BOURDON Jessica  
BRIGAUDIN Jessica  
BROQUET Marlene  
BURAY Elise  
CAVALIE Céline  
COMBAUD Mélanie  
DELAHAYS Delphine  
DELAUNAY Laëtitia  
DELAVIGNE Hélène  
DEVAUX Julie  
DIALLO Julie  
DUHAMEL Maryline  
DURAND Isabelle  
FEREY Virginie

FEUILLOLEY Audrey  
FLAMANT Mélisande  
FOURNIER Sébastien  
GAUCHET Géraldine  
GOMBERT-DESSARTRE Amandine  
HERANVAL Sabrina  
HERIDA Laure  
HOUEL Delphine  
HOURSON Sandrine  
HÉBERT Blandine  
LATCHIMY Marie  
LE FLOCH Julien  
LEBREUILLY Fabienne  
LEFERT Justine  
LEGASTELOIS Christine  
LOTTIN Cédric  
LOUIS Aurore  
MAGNAN ADAM Cécile

MAILLARD Cécile  
MARC Marlène  
MARIE Alexandra  
MARQUES Marlène  
MONTURY Valérie  
MORZIKI Céline  
MOUSSEL Orane  
PERONNE Séverine  
PICARD Sophie  
QUEVAL Adeline  
RIPOLL Gwendoline  
ROBINEAU Françoise  
SAMSON Florence  
VARIGNON-ROUSSEAUX Marlène  
VIANSSON PONTE Charles  
WALCZACK Jessica  
YVETOT Eloise

Article 2 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal, sis 53, avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000), le Tribunal pouvant également être saisi via l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Isneauville, le 16 DEC. 2024

**Le Président,  
Christophe BOUILLON**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20241216-2024-AR-104-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Affichage : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

